

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 18 JUILLET 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_074 : PASSERELLE PIÉTONNE ET CYCLABLE SUR LE TARN :
MODIFICATIONS DU PLAN DE FINANCEMENT ET DE L'AUTORISATION DE
PROGRAMME

L'an deux mille dix huit, le dix huit juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mercredi 18 juillet 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Geneviève PEREZ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Nathalie PELLEGRINI

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, Messieurs, Rino GATEFIN, Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Steve JACKSON (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Patrick BETEILLE (pouvoir à Laurence PUJOL), Najat DELPEYRAT (pouvoir à Pierre DOAT), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Céline TAFELSKI (pouvoir à Jean-Paul RAYNAUD), Jean-François ROCHEDREUX (pouvoir à Sarah LAURENS), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY), Louis BARRET (pouvoir à Geneviève PEREZ)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 JUILLET 2018

N° DEL2018_074 : PASSERELLE PIÉTONNE ET CYCLABLE SUR LE TARN : MODIFICATIONS DU PLAN DE FINANCEMENT ET DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Pilote : Finances

Madame Sarah LAURENS, rapporteur,

Lors des séances du 7 octobre 2014 et du 27 mars 2017, le conseil communautaire a approuvé **le plan de financement** prévisionnel de l'opération d'ensemble liée à la création d'une passerelle piétonne et cyclable en encorbellement sur le viaduc ferroviaire d'Albi, qui comprend à la fois la passerelle, ses atterrissements et les aménagements urbains associés. Le coût global de l'opération en 2017 était établi à 8,463 M€ hors taxes. Ce montant doit être réactualisé.

Les évolutions de coûts (en euros hors taxes) par rapport au dernier plan de financement s'expliquent par les éléments suivants :

- Travaux supplémentaires de génie civil : + 128,3 K€ correspondant en majeure partie à des prescriptions de sécurité (sarcophage) demandées par la SNCF ;
- Coût de raccordement au réseau électrique général : + 9,18 K€ ;
- Actualisation du prix des aménagements urbains par rapport à l'estimation établie en 2015, sur la base des prix issus de la consultation des entreprises effectuée au début de l'année 2018 : 168,7 K€ ;
- Dépenses mandatées sur le marché conclu avec la société OMBA : 294 K€ (194 K€ d'études exécutées et 100 K€ d'avance).
Après notification de la décision du tribunal de commerce de Vicenza procédant à la liquidation de la société, la communauté d'agglomération émettra un titre de recette afin de tenter de recouvrer des indemnités compensatoires pour préjudice et les sommes versées au titre de l'avance ;
- Frais de maîtrise d'œuvre liés à la relance du marché « passerelle métallique » : + 52,3 K€ ;
- Evolution du coût de la passerelle métallique par rapport au marché initialement conclu avec la société OMBA : + 569,8 K€ ;
- Enveloppe pour révisions contractuelles des prix des marchés de génie civil et de charpente métallique : 268 K€.

Le plan de financement s'élève par conséquent à ce jour à 9,953 M€ hors taxes dont 6,737 M€ HT pour la passerelle et l'ouvrage de protection du viaduc (crédits déplacements doux) et 3,216 M€ HT pour les aménagements urbains (crédits voirie).

Les aménagements urbains (3,216 M€) sont financés sur l'enveloppe voirie communautaire affectée aux opérations réalisées sur Albi, laquelle enveloppe peut être complétée, si nécessaire, par le versement d'un fonds de concours par la ville d'Albi.

En déduisant les subventions obtenues (3,228 M€), le coût net de la passerelle et de l'ouvrage de protection du viaduc s'élève à 3,509 M€ (6,737 M€ - 3,228 M€).
 Le nouveau plan de financement de l'opération est donc le suivant :

Dépenses €HT			Recettes €HT		
Ouvrage Passerelle	Etudes et travaux	6 104 000 €	Région Occitanie		1 644 000 €
Ouvrage de protection du viaduc SNCF	Etudes et travaux	633 000 €	Département		993 921 €
Stabilisation - renforcement Talus rive gauche	Etudes et travaux	281 000 €	Etat		590 000 €
Aménagements urbains, parements et fontaine	Etudes et travaux	2 935 000 €	Agglomération	Crédits déplacements doux	3 509 079 €
				Crédits voirie et aménagements urbains	3 216 000 €
TOTAL		9 953 000 €	TOTAL		9 953 000 €

Par ailleurs, afin de suivre sur plusieurs exercices budgétaires les travaux liés à la construction de la passerelle, **une autorisation de programme** a été créée lors du conseil communautaire du 10 février 2015.

Pour rappel, une autorisation de programme définit le cadre de financement d'une opération, qu'il s'agisse d'un équipement ou d'un programme d'investissement dont la réalisation s'étale sur plusieurs exercices budgétaires.

Le vote de l'autorisation de programme est une décision budgétaire de la compétence du conseil communautaire et doit être accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (dépenses mandatées chaque année) et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Ce dispositif est particulièrement adapté pour les opérations d'équipement de grande ampleur dont la réalisation (phase d'études comprise) est répartie sur un minimum de deux exercices.

En plus de la passerelle, la communauté d'agglomération utilise ce type de dispositif pour de nombreuses opérations : hôtel d'entreprises, halle technologique Innoprod, centre technique de collecte, rocade, renouvellement des bus, les actions du programme local de l'habitat (logement social et prêt première clef en Albigeois) et le centre technique de Lebon.

Le périmètre de travaux retenu lors de la création de l'autorisation de programme relative à la construction de la passerelle est le suivant (dépenses engagées depuis le 1^{er} janvier 2015) : ouvrage passerelle et ses atterrissements, ouvrage de protection du viaduc et fontaine. Il s'agit du périmètre de l'appel d'offre lancé pour les travaux de la passerelle (hors aménagements urbains qui ont fait l'objet d'un appel d'offres distinct).

Au vu du plan de financement définitif, il convient de réviser le montant de l'autorisation de programme qui était de 7,996 M€ TTC.

Le montant révisé de l'autorisation de programme s'établit à 7 975 147 € hors taxes (passerelle métallique et ses atterrissements : 6 924 630 € HT, ouvrage de protection du viaduc SNCF : 609 482 € HT et fontaine : 441 035 € HT), soit 9 570 176,40 € euros TTC.

L'échéancier de crédits de paiement associé à cette autorisation de programme est le suivant :

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Crédit de paiements prévisionnels (€ TTC)	548 536,54 €	156 395,35 €	1 812 515,02 €	2 589 229,49 €	3 528 000,00 €	935 500,00 €	9 570 176,40 €
Recettes prévisionnelles :							
<i>dont subv. Région</i>			217 021,07 €	549 089,47 €	549 089,47 €	328 800,00 €	1 644 000,00 €
<i>dont subv Etat</i>			50 556,82 €	210 721,59 €	210 721,59 €	118 000,00 €	590 000,00 €
<i>dont subv Département</i>			298 176,45 €	298 176,45 €	198 784,20 €	198 783,90 €	993 921,00 €
<i>dont autofinancement et emprunt</i>	462 236,54 €	130 740,35 €	949 435,72 €	1 106 504,78 €	1 990 671,63 €	136 456,68 €	4 776 045,69 €
<i>dont FCTVA</i>	86 300,00 €	25 655,00 €	297 324,96 €	424 737,21 €	578 733,12 €	153 459,42 €	1 566 209,71 €
Total recettes €TTC	548 536,54 €	156 395,35 €	1 812 515,02 €	2 589 229,49 €	3 528 000,00 €	935 500,00 €	9 570 176,40 €

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 7 octobre 2014 approuvant le plan de financement prévisionnel de l'opération de création d'une passerelle piétonne et cyclable en encorbellement sur le viaduc ferroviaire d'Albi,

VU la délibération du 10 février 2015 approuvant la création d'une autorisation de programme pour l'opération de création d'une passerelle piétonne et cyclable en encorbellement sur le viaduc ferroviaire d'Albi,

VU la délibération du 27 mars 2017 modifiant le plan de financement et le montant de l'autorisation relatifs à la création d'une passerelle piétonne et cyclable en encorbellement sur le viaduc ferroviaire d'Albi,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 11 juillet 2018.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 41 voix pour, 4 voix contre

Monsieur Fabien LACOSTE, Madame Dominique MAS, Monsieur Frédéric CABROLIER, monsieur Pascal PRAGNERE

1 abstention(s)

Madame Blandine THUEL

APPROUVE le plan de financement révisé suivant :

Dépenses €HT			Recettes €HT		
Ouvrage Passerelle	Etudes et travaux	6 104 000 €	Région Occitanie		1 644 000 €
Ouvrage de protection du viaduc SNCF	Etudes et travaux	633 000 €	Département		993 921 €
Stabilisation - renforcement Talus rive gauche	Etudes et travaux	281 000 €	Etat		590 000 €
Aménagements urbains, parements et fontaine	Etudes et travaux	2 935 000 €	Agglomération	Crédits déplacements doux	3 509 079 €
				Crédits voirie et aménagements urbains	3 216 000 €
TOTAL		9 953 000 €	TOTAL		9 953 000 €

DECIDE de réviser le montant de l'autorisation de programme relative à la construction d'une passerelle piétonne et cyclable sur le Tarn. Le montant révisé de l'autorisation de programme s'établit à 9 570 176,40 € TTC. L'échéancier de crédits de paiement associé est le suivant :

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Crédit de paiements prévisionnels (€ TTC)	548 536,54 €	156 395,35 €	1 812 515,02 €	2 589 229,49 €	3 528 000,00 €	935 500,00 €	9 570 176,40 €
Recettes prévisionnelles :							
dont subv. Région			217 021,07 €	549 089,47 €	549 089,47 €	328 800,00 €	1 644 000,00 €
dont subv Etat			50 556,82 €	210 721,59 €	210 721,59 €	118 000,00 €	590 000,00 €
dont subv Département			298 176,45 €	298 176,45 €	198 784,20 €	198 783,90 €	993 921,00 €
dont autofinancement et emprunt	462 236,54 €	130 740,35 €	949 435,72 €	1 106 504,78 €	1 990 671,63 €	136 456,68 €	4 776 045,69 €
dont FCTVA	86 300,00 €	25 655,00 €	297 324,96 €	424 737,21 €	578 733,12 €	153 459,42 €	1 566 209,71 €
Total recettes €TTC	548 536,54 €	156 395,35 €	1 812 515,02 €	2 589 229,49 €	3 528 000,00 €	935 500,00 €	9 570 176,40 €

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à intenter toutes les procédures utiles pour recouvrer auprès de la société OMBA les sommes versées au titre de l'avance et les indemnités pouvant être accordées pour le préjudice subi par la collectivité.

Pour extrait conforme,
 Fait le 18 juillet 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL